

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 8 juillet 2016 portant ouverture de concours (un concours externe, un concours interne et un troisième concours) pour le recrutement des administrateurs territoriaux (session 2016)

NOR : FPTC1619159A

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 8 juillet 2016, trois concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux (un concours externe, un concours interne et un troisième concours) sont organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale en 2016.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu à Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort-de-France et Saint-Denis de La Réunion les 28, 29, 30 novembre 2016 et les 1^{er} et 2 décembre 2016.

Les candidats pourront s'inscrire à ces concours sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr), du lundi 29 août au vendredi 23 septembre 2016 à minuit. Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le vendredi 30 septembre 2016, le cachet de la poste faisant foi. Faute d'envoi dans ces délais de ce dossier imprimé, l'inscription en ligne sera annulée. Tous les renseignements relatifs à ce mode d'inscription seront disponibles sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr) à compter de l'ouverture des inscriptions.

Les candidats pourront également retirer un dossier de candidature entre le lundi 29 août et le vendredi 23 septembre 2016, par courrier adressé par voie postale au Centre national de la fonction publique territoriale, service des concours, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris Cedex 12, et accompagné d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 g environ, aux nom et adresse du demandeur.

Ces dossiers devront être soit déposés avant 17 heures, soit postés avant minuit à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard à la date des clôtures des inscriptions, le vendredi 30 septembre 2016, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier adressée hors délai ni aucun dossier posté au-delà de la date de clôture des inscriptions ne sera pris en compte.

Le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux, session 2016, est de 50, répartis comme suit :

- concours externe : 24 ;
- concours interne : 22 ;
- troisième concours : 4.

Les choix de matières concernant les épreuves d'admission du concours externe, interne et du troisième concours doivent être formulés par le candidat au moment de son inscription.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande adressée au service des concours du Centre national de la fonction publique territoriale.